

SEANCE DU 25 MARS 2025

Convocation du 19/03/2025

Publication le 27/03/2025

Conseillers en exercice : 43

Présents : 36

Quorum : 22

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Vingt Cinq Mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 03_250325

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Election d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale / Modification de la délibération n° 06-260923 du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMANN, Monsieur Patrice JARQUE, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy COETTO, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Monsieur Laurent GUEDJ (donne pouvoir à Monsieur Franck-Clément CHAMLA), Madame Brigitte AMOROS (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY), Monsieur Laurent MIRLAND (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_03-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/03/2025

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Zarick Kourichi', written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE D'AUBAGNE' at the bottom.

Délibération n°03_250325 du Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025 (suite)

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF a transmis sa démission de ses fonctions de Conseillère du Conseil municipal de la Ville d'Aubagne à Monsieur le Maire le 24 février 2025.

Ce dernier a accepté sa démission par courrier du 27 février 2025.

Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF siégeant en qualité de membre élu du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Aubagne, sa démission entraîne l'obligation de la remplacer.

En l'absence de membre du Conseil municipal élu restant sur la liste « RASSEMBLÉ.E.S POUR AUBAGNE » lors de la dernière désignation, opérée par délibération du 26 septembre 2023, le renouvellement de l'ensemble des membres élus du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) doit être opéré.

Cette délibération propose donc de désigner les membres élus du Conseil municipal au sein du Centre communal d'action sociale d'Aubagne.

Il est rappelé que le Conseil d'administration du CCAS est composé de 8 membres élus en son sein par le Conseil municipal et de 8 membres nommés par le Maire conformément à l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles. Les membres élus par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste conformément à l'article R 123-8 du code de l'action sociale et des familles.

L'article R 123-9 prévoit que, dans le cas où des sièges seraient vacants pour quelque cause que ce soit (démission, décès, ...), ils sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés. C'est le seul cas dans lequel un remplacement de l'élu est prévu.

Les administrateurs élus sont remplacés par le suivant, sur la liste à laquelle ils appartiennent. A défaut de membre sur la liste, le siège vacant est pourvu par un candidat d'une autre liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé l'emporte.

Dans la mesure où il ne resterait aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé à une nouvelle élection de l'ensemble des administrateurs élus dans un délai de deux mois, ce qui est le cas en l'espèce.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n° 006-260923 du Conseil municipal du 26 septembre 2023 portant fixation et élection des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_03-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/03/2025



Délibération n°03_250325 du Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025 (suite)

VU la démission de Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF du 25 février 2025 acceptée par Monsieur le Maire en date du 27 Février 2025,

CONSIDÉRANT qu'il ne reste aucun candidat tant sur la liste « RASSEMBLÉ.E.S POUR AUBAGNE », que sur la liste de majorité, il convient de procéder à une nouvelle élection de l'ensemble des huit membres du Conseil municipal siégeant au Conseil d'administration du CCAS,

Au nom de la majorité municipale, sont proposées les candidatures suivantes :

- Monsieur Alain ROUSSET
- Madame Sophie AMARANTINIS
- Madame Irène DUPLAN
- Madame Julie GABRIEL
- Madame Magali ROUX
- Madame Brigitte AMOROS

Au nom de la liste « RASSEMBLÉ.E.S POUR AUBAGNE » sont proposées les candidatures suivantes :

- Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI
- Monsieur Denis GRANDJEAN

Au regard de la composition des listes à la proportionnelle au plus fort reste, la majorité obtient 6 sièges et les Conseillers municipaux « RASSEMBLÉ.E.S POUR AUBAGNE », 2 sièges.

Il est donc proposé de procéder à cette nouvelle élection.

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : de RETIRER la délibération n° 006-260923 du Conseil municipal du 26 septembre 2023 ;

ARTICLE 2 : d'ÉLIRE les membres du Conseil municipal suivants pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Aubagne :

- Monsieur Alain ROUSSET
- Madame Sophie AMARANTINIS
- Madame Irène DUPLAN
- Madame Julie GABRIEL
- Madame Magali ROUX
- Madame Brigitte AMOROS
- Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI
- Monsieur Denis GRANDJEAN

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_03-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/03/2025



Délibération n°03_250325 du Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025 (suite)

ADOpte A L'UNANIMITE

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 2

Madame Joëlle MELIN, Monsieur Laurent MIRLAND

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_03-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/03/2025

